

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 2 mai 2025 à distance (visioconférence)

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 18/04/2025.

2. MP Achat 50 paires de gants de feu - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat 50 paires de gants de feu" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit DEVA BELGIUM BVBA à 9690 Kluisbergen pour le montant d'offre contrôlé de € 5.384,50, 21 % TVA comprise ; De fixer le délai de livraison à 1 jour calendrier ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

3. MP Achat 60 TIB feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 60 TIB feu" à la SA SIOEN, pour le montant d'offre contrôlé de € 67.735,80, 21 % TVA comprise, via le marché fédéral MAT22-433-22 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

4. Modification abonnements GSM – Approbation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'offre n° 00135497 de la Société Orange Belgique SA à 1140 Bruxelles pour modifier les 22 abonnements Shape Ultimate ou Basic vers 17 abonnements Connected Mobile Small et 5 abonnements Connected Mobile Plus, pour un montant de € 226,00 HTVA, soit € 273,46 TVAC mensuels ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13.

5. Déclarations de créance pour fonctionnement CODIS - Validation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'inviter la zone NAGE à transmettre les déclarations pour 2020 et 2021 à la Province de Namur, ou de fournir des explications sur leur non prise en charge par la Province, et de solliciter des précisions concernant la déclaration de créance de l'année 2023, d'un montant de 11.723,38 ; D'envisager une modification budgétaire pour pouvoir payer les montants dus pour 2020, 2021 et 2022, si ceux-ci sont bien dus par la zone.

6. Suspension de nomination – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la prolongation de suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au Poste de Florennes, pour une nouvelle période de 12 mois à partir du 1er mai 2025.

7. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X à la date du 1er mai 2025.

8. Convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à la date du 05 mai 2025.

9. Recrutement ouvrier logisticien – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X, en tant qu'ouvrier logisticien à temps plein pour le service Logistique de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 1er août 2025 (date à vérifier), au grade et barème D1 ouvrier, avec une ancienneté pécuniaire maximale de 10 ans à vérifier ; De proposer au Conseil de zone de verser les autres lauréats dans une réserve de recrutement.

10. MP Intérêt pour marché chèque-repas - Centrale des marchés/opdrachtcentrale

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son intérêt pour le marché "chèques-repas" de la Centrale des marchés, attribué à la société Monizze dont le siège social est établi à Rue de l'Hôpital 31, 1000 Bruxelles ; D'avertir l'adjudicataire Monizze de la présente décision et de solliciter une offre correspondant aux besoins de la zone.

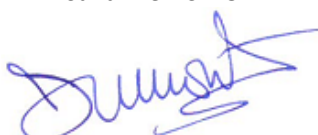
11. Coopération avec la zone VDS pour la redondance du système de dispatching

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le principe de mise en place d'un système de redondance mutuelle entre la Zone de Secours Dinaphi et les Zones de Secours Val de Sambre et NAGE pour la gestion du dispatching via un système informatique compatible.

12. Projet OJ conseil du 16/05/25

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 16/05/25.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

